

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE du PRÉSIDENT

N° 2023-151

IBG / RR / VV

OBJET : Examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade de chef de service de police municipale, session 2023 – Liste des admis à concourir

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique, Livre III, titre II, chapitre III et notamment les articles L523-1 et L523-3 à L.523-6,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu la loi n° 2022-45 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique,

Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 modifiée, relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2021-139 du 10 février 2021, prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens professionnels et des concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours de la fonction publique d'Etat et à la fonction publique hospitalière par voie électronique,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale territoriaux,

Vu le décret n° 2011-448 du 21 avril 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu par l'article 6 du décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emploi des chefs de service de police municipale.

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2020-437 du 16 avril 2020 modifié pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020, relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2021-140 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2022-122 du 4 février 2022 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid 19,

Vu le décret n°2022-529 du 12 avril 2022 portant adaptation temporaire d'épreuves de certains concours de la fonction publique territoriale en application de l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19 notamment son article 7,

Vu l'arrêté n° 2022-244 du 14 septembre 2022, donnant respectivement délégation de signature à Monsieur Benoît HAUDIER, Directeur Général Adjoint chargé des concours, de la santé et de l'action sociale et à Madame Martine BARBEROUX, Directrice des concours,

Vu la convention générale établie entre centres de gestion, relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Considérant que les dossiers d'inscription ont été reçus jusqu'au 1^{er} décembre 2022,

ARRETE :

Article 1 : La liste des candidats admis à concourir à la session 2023 de l'examen professionnel d'accès au grade de chef de service de police municipale par voie de promotion interne, conformément à l'état annexé au présent acte, est arrêtée à trois cent trente (330) inscrits.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site internet du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Publié par affichage électronique sur
le site du CIG de la petite couronne
www.cig929394.fr
Le 06/06/2023

Jusqu'au 22/12/2023



Fait à Pantin, le 24/05/2023

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint chargé des concours,
de la santé et de l'action sociale,


Benoît HAUDIER

L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).

Annexe à l'arrêté n° 2023 - 151 du 24 mai 2023
portant liste des admis à concourir
à l'examen professionnel d'accès au grade de chef de service de police municipale
par voie de promotion interne.

Accusé de réception en préfecture
93-287500060-20230524-2023-151-AR
Date de télétransmission : 06/06/2023
Date de réception préfecture : 06/06/2023

SESSION 2023

ADAM Alexandre	CANTAUT Nicolas
ADENET-LOUVET Andrée	CAP Hervé
AGUILAR Florent	CAPESTAN Julien
AISSANI Lucia	CARVALHO DE BARROS David
ALARDET Rémy	CASADAMONT Pierre
AMIEL Audrey	CHABERT Cyril
ANDRE Sébastien	CHAHEB Hocine
ANTRAIGUE Karen	CHALAMEL-LACOURT Sandra
ARCHER Isabelle	CHARLES Laurent
ASSET David	CHARLET Arnaud
AUBOU Jean-Louis	CHARLET Jerome
AUDAIRE Cyril	CHEIKH M'HAMED Ziad
AUGUSTINE Marie-Thérèse	CHENOT Fabrice
BANNEVILLE DEMONTOY Berenice	CHIKH Karim
BAPTISTE José	CHUPIN Mikael
BARDOT Stéphane	CLEMENT Jeremy
BARDOULET Fabrice	CLEMENT Sébastien
BAREA Anthony	CLOQUET Nicolas
BARTHELEMY David	COGEZ Christophe
BASTARD Olivier	COLLARD Romain
BAUDELET David	COLLET Stéphane
BAUDON Delphine	CORREIA Alimpio
BAUDRY Elodie	CORREIA Patrick
BAY Franck	COSTE Christelle
BEGGUI Linda	DA SILVA Cindy
BELLO Sébastien	DA SILVA Dimitri
BELLOUTI Djamel	DAUMONT Smith
BENKHANOUCHE Didier	DEBOSSCHERE Johann
BENOIT Julien	DEGUERGUE Béranger
BENZEGHADI Nacera	DEILHES Loïc
BERMANN Jerome	DELAHAYE Christine
BERMUDEZ Gregory	DELAHAYE Michaël
BERROUKECHE Mehdi	DELAMADE Didier
BIGEU Géraldine	DELAMARE Christelle
BIGORNE Didier	DELBASSEZ David
BISCARAS Elodie	DELOURMEL Armel
BLANCHARD Valéry	DENIS Olivier
BLANCHER Julien	DESBETS Christophe
BOESSIERE Yannick	DESCAMPS Ludovic
BOSELLI Julien	DESCAMPS Magaly
BOUBET Laurent	DESCARPENTRIES Aymeric
BOUFFIER-ASSABY Claire	DESIRE Julien
BOULANGER Ludovic	DESLIENS Natacha
BOUMEZOUED Abdelhamid	DEVAUX Emmanuel
BOURETZ Amélie	DEVAUX Jean-Yannick
BOURY Steve	DHENIN Laurent
BOUTLEUX Bruno	DHUEZ Jimmy
BRENAC Laurent	DI RENZO Thomas
BRENDLIN BEFVE Céline	DJEBBARI David
BRUGIDOU Philippe	DJIBRINE Alifa
BRUSTIS Laurent	DJOURDI Aurelie
BUCHET Laurent	DOMOTTA Michael
BUIDIN Nadege	DOSDAT Louis
CAETANO Sabrina	DOVERGNE Aurore
CAILLET Frederic	DRIBINE Nordine
CALAIS David	DRIVAS Frederic
CALON Maxime	DRUON Tony
CANO Sébastien	DUBUS Samuel

DUFOUR Eloi
DUMAS David
DUPA Mike
DUPUIS Bruno
DURAND Ludovic
DURRACQ Vanessa
DUTRUEL Raphaël
E CUNHA Patrick
ESLINGER Michele
FIERRO Frederic
FLAHAUT Sébastien
FONTAINE Emmanuel
FONTAINE Stephane
FONTAINE Teddy
FORESTIER Adrien
FORESTIER Sophie
FOUCHER Adrien
FOURNIER Claire
FRAZIER Willy
FRESNEAU Nicolas
FRITZ Stephane
FUNDERE Gerty
GAILLARD Arnaud
GARNIER Christophe
GAUDE Eddie
GENTET Fabien
GEORGES Sagayaradja
GISQUET Frédéric
GODART Sébastien
GORDIEN Christophe
GRELET Herve
GRINGERI Sophie
GUELFOUT Alex
GUILLAUME Sébastien
HANS Agnès
HANZENNE Maxime
HATTON Damien
HEMOULIN Henri
HERNIOTE Elodie
HEYTE Aurélien
HIRIART Jean-Philippe
HOUDART Stephane
HUVIG Maryline
IACONELLI Dimitri
IRASTORZA Laurie
IZQUIERDO Jerome
JASPIERRE Cyril
JEANNE Harol
JELLOULI El-Bekkai
JESSET Franck
JOAQUIM Filipe
JULIANS Mélanie
KASPRZAK Geoffroy
KERARON Gaël
KROUDO Jeremy
KUCHEIDA Franck
LABONNE Nicolas
LABOUREUR Cédric
LACOSTE Nicolas
LAGUEYRIE Aurélie
LAIFA Smail
LANLANDE David
LAMISCARRE Frédéric

LAMOUR David
LAPORTE Jean-Philippe
LARIVE Vincent
LAROUCHE Alexandre
LAUR Christophe
LE MOUILLOUR Mickaël
LE ROY Sylvie
LEBON Maguy
LECLERCQ Audrey
LEROY Clément
LESPERANCE Alexandre
LHEROT Alexandre
LLITERAS Sylvain
LOUVEL Jonathan
MAGHAFRI David
MAJEWski Fabrice
MANHOUT Lionel
MARCELY Jean-Jacques
MARCONNET Sophie
MARTIN Hervé
MARZA Julien
MATHON Frank
MICHELEAU Gaëlle
MILLET Philippe
MIQUEL Alexandre
MIRAUX Sandrine
MOREAUX Émilien
MOREL François
MORIN Gilles
MOULIS Julien
MOUNIER Nicolas
MOURGUES Kevin
MOUROT Désiré-Maurice
MULEKA Magali
NARDY Aurélie
NIED Wilma
NIEWIADA Laurie
NOIZET Rachel
NORBERT Olivier
NOURI Abdelali
OLIVIER Benjamin
OLIVIER Julien
ONZO Mike
ORTAFFA Jean-Marc
PACALON Ingrid
PAGE Hubert
PASTORE David
PATIN Christophe
PAUTRAT Laetitia
PELOUSE Céline
PEREZ Emmanuel
PEREZ Jacqueline
PEREZ Sonia
PERROTTE Guillaume
PETIBON Xavier
PEUGNIEZ Jerome
PHILBERT Adrien
PIN Cyrielle
PIQUERAS Lucie
POMPIERE Jérémi
POTIER Guillaume
POUPENEY Ludwig
POUSSET Justin

POUTARD Carole
POUYADOU Julien
PREVEYRAUD Emmanuel
PROST Morgan
PROVOST Carl
RABA Corinne
RABIER Fabien
RADOJEWSKI Jonathan
RAMBOUR Delphine
RAME Jean-François
RAMIN Anthony
RAMOS Fabio
RASO Francesco
RAULIN Faustine
RAUTUREAU Anthony
REMY Romain
RIBEIRO Aurélie
RICCIARELLI Claudia
RIOUT Sabrina
RIZZO Franck
ROBIN-MASGRANGEAS Tony
ROBLE Robleh
ROGUIN Eric
ROHEL Christophe
ROILLET Cedric
ROSNEL Olivier
ROUAUD Christophe
ROUSSEAU Romain
ROUSSEAU Thomas
ROY Stéphane
RUSÉ Alexandre
SANCHEZ Laurent
SANCHEZ Raphael
SANGLIER Barbara
SANGLIER Nicolas
SAULNIER Christian
SAUVAGET Bruno
SAVARY Fabien
SCHELL Cédric
SCHMITT Hervé
SCHMITT Philippe
SCHWEITZER Anthony
SEGURA Gilbert
SENATUS Nadel
SENECHAL Raymond

SENOCC Lionel
SERGENT Rénaud
SERPIN Anne-Sophie
SEVAMY Jerome
SHADEOSING Samuel
SIMON Isabelle
SPRINGER Mickael
STOHR Maxime
STRUMBERGER Christel
TAILLEBOCQ Anthony
TAILLEPIED Dave
TALHOUARNE Guillaume
TAPIA Jean-Louis
TARENTO Gwenael
TETU Romaric
THEPOT Fabrice
THODIARD Teddy
THOMAS Virginie
THUET Grégory
TIFEAU Timothée
TIPREZ Céline
TOLLÉ Cyril
TRAORE Bakary
UNKELBACH Fabian
URIEN Ludivine
VACHER Fabien
VACHER Romain
VAN DEN ABEELE Maximilien
VELLAIDOM Laurent
VERGAUWEN Jean-Marc
VICTORION Cedric
VINCENT Benjamin
VINCENT Lydie
VINCENT Yannick
VINCONNEAU Loïc
VIOT Mickael
VIRATELLE Hervé
VIRATELLE Sophie
WALTER Johan
WANDELS Alexandre
ZARRAI Cherifa
ZRIBI Saloua
ZSOMBOK Martine

Arrête la présente liste à **trois cent trente (330)** candidats admis à concourir.

Publié par affichage électronique
sur le site du CIG de la petite
couronne www.cig929394.fr

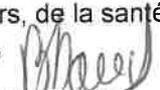
Le 06/06/2023

Jusqu'au 22/12/2023



Fait à Pantin, le 24 mai 2023

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint chargé des
concours, de la santé et de l'action
sociale,


Benoît HAUDIER

Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20230524-2023-151-AR
Date de télétransmission : 06/06/2023
Date de réception préfecture : 06/06/2023